MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cahier des charges « Fête du Sport 2025 »

Appel à projets

FÊTE DU SPORT
14 SEPTEMBRE 2025

PRÉAMBULE

Le 14 septembre 2024, en marge de la célébration des athlètes sur les Champs-Élysées, le Président de la République a annoncé la création d'une **Fête nationale du Sport.** Dans la continuité de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de la Grande Cause Nationale 2024, ce rendez-vous annuel poursuit une double ambition : **promouvoir la force sociétale du sport et inciter les Français à pratiquer davantage.**

La Fête du Sport 2025 constituera un temps fort de la rentrée et le point d'orgue d'un été festif, dédié aux célébrations du 1er anniversaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Elle s'inscrit pleinement dans une volonté collective de faire vivre l'héritage des Jeux et d'amplifier l'élan national autour de la pratique sportive.

La Fête du Sport doit mettre en mouvement l'ensemble des citoyens et susciter l'envie de pratiquer une activité physique et sportive, tout en valorisant le rôle du sport dans la société.

La Fête du Sport sera un lieu festif et convivial pour la pratique et l'initiation au sport, dédié au sport bien-être et mettant en avant celles et ceux qui font le sport, athlètes, para-athlètes, bénévoles, cadres du sport, etc.

APPEL À PROJETS

1. Les porteurs de projet éligibles

Peuvent répondre à cet appel à projets les collectivités territoriales, les établissements scolaires, les entreprises et les associations.

2. Objet

L'appel à projets de la Fête du Sport 2025 a pour objectif d'encourager et de soutenir des initiatives permettant :

- **de renforcer et valoriser le rôle sociétal du sport**, en rappelant notamment son rôle majeur dans la lutte contre la sédentarité, enjeu majeur de santé publique, et en mettant en lumière l'engagement des bénévoles et la force du lien social ;
- **d'inciter les Français à adopter un mode de vie actif et sportif**, en facilitant la découverte des disciplines sportives accessibles à toutes et tous ;
- **de faire vivre l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**, en mobilisant citoyens, clubs et collectivités autour des valeurs du sport, et en renforçant l'attractivité des clubs sportifs partout en France.

3. Les dates

La Fête du Sport 2025 se tiendra sur l'ensemble du territoire le dimanche 14 septembre 2025, date officielle de l'événement. À titre dérogatoire, certains événements pourront également être organisés entre le 6 et le 21 septembre 2025, afin de mobiliser le plus grand nombre.

4. Les publics cibles et les territoires

L'objectif de l'opération est de réunir l'ensemble de la population dans le cadre d'événements festifs autour du sport, en portant notamment une attention particulière aux publics les plus éloignés de la pratique sportive que sont les femmes, les étudiants, les seniors et les personnes en situation de handicap.

Le caractère grand public et inclusif des événements doit être une constituante forte de la conception des projets.

Un porteur de projet – qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'un établissement scolaire, d'une entreprise ou d'une association sportive – pourra proposer des événements se déroulant sur plusieurs sites (multi-sites). La localisation exacte pour chacun des événements et le nombre de disciplines sportives visées devront être précisés à chaque fois dans le formulaire à renseigner sur la plateforme en ligne, afin de permettre l'affichage de l'événement sur la carte interactive dédiée.

5. Types d'actions soutenues

Les actions soutenues doivent s'inscrire dans une ambiance conviviale et répondre aux critères suivant :

- Proposer des initiations sportives accessibles à toutes et tous ;
- offrir un accès gratuit aux activités proposées ;
- promouvoir les bienfaits et les valeurs du sport ;
- présenter un caractère festif ;
- encourager à pratiquer 30 minutes d'activité physique et sportive par jour ;
- être organisées, dans la mesure du possible, dans des lieux iconiques et populaires ;
- s'adresser au grand public, avec une attention particulière pour les publics éloignés de la pratique ;
- intégrer une démarche d'éco-responsabilité.

6. L'accompagnement des projets

Un comité de pilotage national associant les services de l'État, les acteurs du mouvement sportif menés par le CNOSF et le CPSF, les réseaux des collectivités territoriales, ainsi que les acteurs sportifs privés soutenant l'opération, est mis en place afin d'assurer le suivi de l'opération et sa promotion sur l'ensemble du territoire.

7. Labellisation

Les événements organisés dans le cadre de la Fête du Sport 2025 peuvent faire l'objet d'une labellisation officielle par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. Elle est attribuée par les services déconcentrés du ministère, les Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. Pour cela, les porteurs de projets doivent :

- Déposer leur candidature sur la plateforme nationale dédiée (sports.gouv.fr). Aucune autre voie de dépôt ne sera acceptée.
- Renseigner le formulaire officiel via la plateforme ;
- S'engager à respecter la Charte du Label « Fête du Sport 2025 ».

Les projets labellisés bénéficieront du kit numérique de communication associé à l'opération, de son mode opératoire, et de la mise en ligne de l'événement sur le site national dédié (carte interactive).

8. Double labellisation Fête du Sport (MSJVA) et Sentez-Vous Sport (CNOSF)

Une double labellisation est possible entre les dispositifs Fête du Sport et Sentez-Vous Sport du CNOSF, sous réserve que l'événement se tienne autour du / le 14 septembre 2025, et à titre dérogatoire, entre le 6 et le 21 septembre, et à condition que le porteur de projet signe les chartes respectives des deux labels.

9. Communication et visibilité

Une campagne de communication nationale sera lancée en deux temps :

- **À partir de début juin 2025 : phase de mobilisation hors-média** (diffusion du kit de communication, relais sur les réseaux sociaux, newsletters, et accompagnement ciblé) ;
- **À partir du 25 août 2025 : campagne média** (spots radios, affichages stratégiques sur tout le territoire, activation digitale multicanale).

Les événements labellisés bénéficieront d'un **kit de communication numérique**, comprenant une identité visuelle, un logo, ainsi que des supports personnalisables adaptés aux différents canaux de diffusion.

➢ Co-labellisation

Les événements co-labellisés recevront des supports spécifiques portant à la fois l'identité de la Fête du Sport et de Sentez-Vous Sport. Leur communication bénéficiera d'un relais sur les réseaux du ministère comme sur ceux du CNOSF. Enfin, les projets seront mis en ligne sur les deux cartes interactives de géolocalisation des événements (sports.gouv.fr et cnosf.franceolympique.fr).

Par la signature de la charte, le porteur de projet s'engage à assurer la visibilité des éléments de communication Fête du Sport et/ou Sentez-Vous Sport en cas de co-labellisation, dans sa stratégie de communication et lors de l'événement.

10. Pourquoi demander le label Fête du Sport ?

Fort d'une dynamique nationale festive voulue par le Président de la République, demander la labellisation Fête du Sport c'est contribuer à promouvoir le sport comme levier de santé, d'inclusion et de lien social et participer activement à célébrer l'héritage des Jeux de Paris 2024.

Les événements labellisés bénéficieront d'une visibilité renforcée, ainsi que d'un accès à des outils personnalisables pour accompagner leur déploiement.

11. Les critères d'exclusion

Ne pourront être labellisés « Fête du Sport 2025 » : les projets à but lucratif, les événements à caractère discriminatoire, ainsi que toute manifestation ne respectant pas les valeurs ou les critères définis dans la charte ou le présent cahier des charges.

12. Outils mis à disposition

Les porteurs de projet labellisés recevront un **kit numérique de communication personnalisable** (identité visuelle, logo, affiches, visuels réseaux sociaux, etc.). Une fiche « Organiser un événement Fête du Sport responsable » sera également mise à disposition des porteurs de projets.

13. Accessibilité et inclusion

Tout événement labellisé Fête du Sport doit veiller à garantir l'accessibilité de tous les publics, notamment ceux les plus éloignés de la pratique sportive. Le porteur de projet s'engage, par la signature de la charte, à proposer des initiations sportives accessibles à toutes et tous, y compris des pratiques partagées entre personnes valides et personnes en situation de handicap.

CALENDRIER

Début de dépôt des dossiers sur la plateforme	**Juin 2025**
Date limite de dépôt de dossiers sur la plateforme	**7 septembre 2025** *23h59*
Date de clôture de la plateforme	**10 septembre 2025**
Fête du Sport	**14 septembre 2025**

Pour tous renseignement relatifs aux projets à destination du grand public, les porteurs de projets pourront contacter la DRAJES de leur ressort territorial (liste en Annexe).

ANNEXES

Contacts pour les projets grand public

Type de structure	Région	Téléphone	Adresse mail
DRAJES	Auvergne Rhône Alpes	04 72 80 60 74	**ce.drajes@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr**
DRAJES	Bourgogne Franche-Comté	03 63 42 71 46	**ce.drajes.direction@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr**
DRAJES	Bretagne	/	**ce.drajes.direction@ac-rennes.fr**
DRAJES	Centre Val de Loire	02 36 47 72 61	**ce.drajes@ac-orleans-tours.fr**
DRAJES	Corse	04 95 29 67 67	**ce.drajes@ac-corse.fr**
DRAJES	Grand Est	03 83 55 65 46	**ce.drajes@region-academique-grand-est.fr**
DRAJES	Hauts de France	/	**drajes-direction@region-academique-hauts-de-france.fr**
DRAJES	Ile de France	01 40 77 56 35	**ce.drajes@region-academique-idf.fr**
DRAJES	Normandie	02 32 08 88 20	**drajes@ac-normandie.fr**
DRAJES	Nouvelle Aquitaine	05 56 69 38 10	**ce.drajes@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr**
DRAJES	Occitanie	04 67 10 14 47	**ce.drajes@region-academique-occitanie.fr**
DRAJES	Pays de la Loire	02 40 12 87 05	**ce.drajes@ac-nantes.fr**
DRAJES	PACA	04 42 91 75 66	**ce.drajes-paca-direction@region-academique-paca.fr**
DRAJES	Guadeloupe	05 90 81 01 52	**ce.drajes@ac-guadeloupe.fr**
	Saint Barthélémy	05 90 81 01 52	**ce.drajes@ac-guadeloupe.fr**
	Saint Martin	05 90 81 01 52	**ce.drajes@ac-guadeloupe.fr**
DRAJES	Guyane	05 94 25 54 14	**pole-sport-dcjs@guyane.pref.gouv.fr**
DRAJES	La Martinique	/	**ce.drajes@ac-martinique.fr**
DRAJES	La Réunion	02 62 20 54 02	**ce.drajes@ac-reunion.fr**
DRAJES	Mayotte	02 69 63 33 81	**secretariat-drajes976@ac-mayotte.fr**
DRAJES	Nouvelle Calédonie	/	**mission-appui-sport@nouvelle-caledonie.gouv.fr**
DRAJES	Polynésie Française	/	**christophe.combette@ac-polynesie.pf**
DRAJES	Saint Pierre et Miquelon	05 08 41 19 69	**dcstep-975.polecsjsva@dcstep.gouv.fr**
DRAJES	Wallis futuna	/	**directeur@stjs.wf**